

DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier Concernant le transport

N^o 3692.

des aquaelles et dessins

saualles et deoind

Bruxelles 22 Février 94

Monsieur le Ministre
de l'Intérieur & de l'En-
seignement public
Bruxelles

A la suite de
V^{re} dépêche du 7 C^t,
(Adⁿ du B. A. N^o 8550),
par laquelle Vous voulez
bien nous demander d'as-
surer le placement
dans les galeries du Mu-
sée des Armes alle-
mandes acquises
par le gouvernement,
nous avons l'honneur de
signaler à V^{re} attention
la condition défavorable

deux loyers aller aller
ont été expressément
C'est -

Maintenant que,
grâce à votre initiative,
M. Monsieur le Minis-
tre, cette Collection
tend à prendre plus
de développement
il importe de lui
réservier une installa-
tion mieux appropriée -

La Commission Direction
au de
à en aller de la

- Nant de vos ~~ind~~ intentions en
designant, pour rem-
placer l'espace de Coubert
actuellement affecté

à l'Exposition de Nos
Acquiesces, la salle
Carree attenante au
bureau du Secrétaire
à l'Oratoire de la galerie
principale du Musée -

Cette salle, par sa
situation, son dimension
son éclairage, son
la Commission descriptif
à Nos espérances, Monsieur
le Ministre, pour lui
donner, à titre de
fermeture, la destina-
tion proposée, immé-
diatement après l'Ex-
position que vient d'or-
ganiser la "Libre Es-
thétique" dans les salles
disponibles du Musée -
Veuillez agréer, Monsieur

L. Lantier
& Van Mung

C. Lantier

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Bruxelles, le 27 février 1894.

2

ADMINISTRATION
DES
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 22214/1556

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE :

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître, en réponse à votre lettre du 22 février, que vous êtes autorisé à placer la collection des aquarelles appartenant aux collections de l'État, dans la salle carrée attenante au bureau de votre secrétaire et voisine de la galerie principale du musée moderne.

L'installation des aquarelles pourra se faire immédiatement après la clôture de l'exposition de la Librairie Esthétique.

Agnez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,
J. B. B. B.

A la Commission directrice des musées de peinture et de sculpture etc.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Bruxelles, le 8 mars

1894.

ADMINISTRATION
DES
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 22214/8556

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE :

Messieurs,

Je vous prie de vouloir bien surseoir, jusqu'après le 15 juin prochain, à l'installation des aquarelles appartenant à l'Etat, dans le salon touchant aux galeries du musée moderne.

Ce salon a été mis à la disposition de la société des beaux-arts de Bruxelles, avant que vous ne m'ayez adressé votre demande du transfert de ces aquarelles.

Agissez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

J. Buxtes

A la Commission directrice des Musées de peinture et de sculpture de l'Etat.

Paris le 15^e j^u 1844

Monsieur le Ministre
Intérieur & des Cultes
Pellier EV

Comme suite à nos
lettres des 22 Février &
13 juillet derniers,
relatives au transfert
des aquarelles & dessins
appartenant au Musée
de peinture, nous a
vons l'honneur de vous
faire connaître que
des amateurs & plai-
gnent de visiter plus
souvent à la Visiter —

En effet, les salles où
elles se trouvent actuel-
lement — Conformément
à l'autorisation Contre
— Jue dans votre décret
du 27 Fév. dernier
del. des B. A. N° 22214
8555

— Je pourrais, comme
pour avoir en l'honneur
de vous en informer,
être contentes d'accueillir
au public qu'après les
travaux de restauration
juger indispensables,
et encore, à ~~cette~~ occasion

l'occasion des dits travaux ~~sur~~ ces salles devront
elles nécessairement être
arrangées —

En conséquence, J'aurais
l'honneur, pour satis-
faire à la fois au Vœu
du public & aux Re-
comendations de la situation,
le Commissionnaire à être
intéressé de réintégrer,
particulièrement, les El-
— lémentaires des aquaselles
& dessiner dans le
Vestibule d'entrée
de Musée, où elles
étaient antérieurement
exposées.

Il importe d'ap-
porter que le Vestibule
d'entrée de ce Musée
soit présenté,

disant que pour assurer
à l'occasion de la
signaler déjà, un
aspect fâcheux, &
surtout en rapport
avec l'importance des
galeries auxquelles
il donne accès -
Pour espérer, Monsieur
le Ministre, que Vous
voussiez bien approu-
ver la mesure adop-
tée, par la Commission
Directrice, & être par-
venir à leur leur prière
d'agréer &c. &c. &c.
Le Président
L. Courtaux

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION
DES
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 22214

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro
de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Adminis-
tration.

ANNEXE

SOMMAIRE :

Bruxelles, le 26 septembre 1894.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître,
en réponse à votre lettre du 17 courant, que vous
êtes autorisés à réintégrer provisoirement les
collections des dessins et des aquarelles dans le
vestibule d'entrée du musée.

Agreez, Messieurs, l'assurance de ma
considération distinguée.

Le Ministre,

J. A. A. A.

A la Commission directrice des musées de peinture et de
sculpture de l'Etat.

Reu. Mon 7 X^e 1896

A Monsieur le Ministre
de l'Intérieur et de l'Enseignement
public
Epp

§

Par votre inspection en
date du 30 d'octobre (art^e
de l'Int. N^o 22214 /

Vous voulez bien nous le
faire savoir si vous ne l'offrez
à l'Exposition de 1897

Just, à un ^{Requête} ~~demande~~ de
la Société "Pour l'Exposition"

des fins de pourvoir à l'acquisition
des premiers locaux mis
à la disposition - en
vue de son Exposition
annuelle - la deux

Salle de Musée ^{moderne} & peinture
sont lues. à la galerie
principale -

Pour avoir l'honneur
d'informer le Ministre de l'Appre-
ter à votre attention que
ces deux salles ont été
avec votre autorisation

présentées (départ de
27 février N° 22214
8550)

apposer en placement des
deniers & en argentelles
formant la Collection
des Musées

Ceci a été tenu
par le ^{de musée} ~~de musée~~, avec
votre approbation,

(départ de 28 N° 22214)

donc le Vestibule d'entrée
du Musée, ^{mais} à l'extrémité
nord, & en prévision de
la ^{de l'augmentation} ~~de l'augmentation~~ ^{projetée} dans
les lieux d'habitation
~~le Palais de l'Académie~~ Cour

Depuis, le Com-
te a écrit l'avis
- pour l'érection de la
galerie - que la
Collection des boisiers &
autres qui tend
à se développer dans
cette nouvelle aile
pour s'installer, en
partie dans la petite
salle située à gauche
du Vestibule d'entrée
avec lequel elle formera

* par l'installation de la collection
 dans il s'agit sur dit.

* un assemblée int. d'experts
 Si, comme nous l'espé-
 rons, Monsieur le Ministre
 Vous Voulez bien approuver
 cette nouvelle distribution
 les tableaux qui garniront
 effectivement la salle
 celle, Villiers de l'Oratoire
 dont il faut l'attention

traverser leur place
 indiquée dans le ^{projet} ~~projet~~ sur t. et la
 galerie principale à deux la Société pour
 l'art sollicite l'autorisation de disposer
 en vue de la prochaine exposition.

Il nous est été leur impuissance pour
 le Ministère d'exprimer un avis favorable
 sur la demande ^{dont il s'agit} pour l'achat de tableaux
 depuis présupposé de 30 Novembre 1884

Lussier
 1884

Veuillez agréer
 Sire, l'assurance de
 votre dévoué
 Léon Fournier

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Bruxelles, le 13 décembre 1894.

ADMINISTRATION
DES
SCIENCES, DES LETTRES & DES BEAUX-ARTS.

N^o 22214

N.-B. — Prière de rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de
l'Administration.

ANNEXE

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire con-
naître que j'approuve les mesures
proposées par votre lettre du 7 courant,
en vue du placement des dessins et
aquarelles formant la collection des
musées royaux de peinture et de sculp-
ture.

Agrez, Messieurs, l'assurance de
ma considération distinguée.

Le Ministre,
J. B. B.

À la Commission directrice des musées royaux
de peinture et de sculpture, Bruxelles.